

## FORMATIONS PRAP

### ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF ET OBJECTIFS DE LA FORMATION PRAP

Construit et géré par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), le dispositif cherche à rendre les entreprises et les collectivités autonomes dans leur Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) : la formation action vise l'acquisition et non la capitalisation d'une connaissance. A travers les compétences que l'agent développera, il deviendra :

- un acteur capable de formuler des propositions d'amélioration des situations de travail,
- pour les rendre moins pénible grâce au repérage des situations de travail comportant un danger pour la santé.

18 avril 2014

1



#### Le dispositif se déploie sur deux niveaux :

##### • **PRAP Industrie, Bâtiment, Commerce et activité de bureau (IBC), SX608**

Se centre sur les activités qui imposent des déplacements répétitifs, des manutentions manuelles ou un travail statique engendrant des postures contraignantes.

Durée : 14h

Composition du groupe : 10 à 12 participants maximum.

##### • **PRAP Sanitaire et Social (2S), SX615**

S'axe sur les activités de soins et d'aide imposant la manipulation des personnes partiellement autonomes et le maintien de postures contraignantes. Public concerné : services chargés de la manutention de personnes malades ou de personnes à mobilités réduites

Durée : 21 h

Composition du groupe : 10 à 12 participants maximum.

Matériel de base : 2 tables d'examen, 2 sièges à accoudoirs escamotables, 2 lits médicalisés, tables de nuit.

Matériel complémentaire : cannes, déambulateurs, disques de pivotement, ...

18 avril 2014

2



---

---

**Le maintien et l'actualisation des compétences doivent intervenir tous les 24 mois, à raison d'une journée.**

**Les formations PRAP IBC ou 2S sont prises en charge par le CNFPT au titre de la cotisation.**

18 avril 2014

3



---

---

#### COMPETENCES DE L'ACTEUR PRAP

- 1 Acteur de prévention capable de repérer les risques liés à l'activité physique de son métier.
  - 2.1 Acteur de prévention conscient de la complexité du travail.
  - 2.2 Acteur de prévention qui connaît le fonctionnement du corps humain, ses limites et les pathologies liées à l'activité physique.
  - 2.3 Observateur de sa propre situation de travail capable de repérer les déterminants des atteintes possibles à sa santé.
- 3.1 Acteur de prévention qui participe à la maîtrise des risques en formulant et en remontant des propositions d'améliorations aux autres acteurs de prévention de la collectivité.
- 3.2 Acteur de prévention qui se protège en utilisant les aides à la manutention et les principes de sécurité et d'économie d'efforts.

18 avril 2014

4



---

---

### Principes généraux de prévention - Art L.230-2 du code du travail

La formation Gestes et Postures répond seulement au 9eme soit au dernier principe général de prévention :

=> Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

La formation PRAP répond aux 7 premiers principes généraux de prévention :

- Éviter le risque,
- Évaluer les risques,
- Combattre les risques à la source,
- Adapter le travail à l'homme,(conception des postes de travail, choix des équipements de travail et méthodes de travail et de production pour limiter le travail monotone et le travail cadence et réduire les effets de ceci sur la sante),
- Tenir compte de l'évolution de la technique,
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux,
- Planifier la prévention de façon globale.

18 avril 2014

5



---

---

Site internet

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

18 avril 2014

6

